



# RAPPEL DES CONSIGNES DE VISITES

## Les visites des patients sont autorisées uniquement sur avis médical et pour circonstances exceptionnelles

- **Les patients venant pour une consultation** doivent **se présenter seuls**, sauf contrainte médicale.
- **Les parents pourront visiter leur enfant** hospitalisé en pédiatrie ou en néonatalogie, **en alternance**. A titre tout à fait exceptionnel, et uniquement sur décision du médecin, les deux parents pourront être auprès de leur enfant.
- **Le conjoint (ou la personne ressource)** pourra être présent aux urgences obstétricales, en chambre de pré-travail, en salle de naissance ou de césarienne. Il pourra également se rendre au sein de la chambre individuelle après l'accouchement.  
**Ce dernier devra toutefois limiter ses allées et venues sur la journée.**
- **Les patients relevant des soins palliatifs** pourront bénéficier **d'une visite par jour**.
- **Les patients relevant de la cancérologie** pourront bénéficier **d'une visite 1 à 2 fois par semaine** en fonction de leur état général et psychologique sur décision médicale.
- **Les visiteurs malades et/ou présentant des symptômes ne sont pas autorisés**, les visiteurs mineurs fortement déconseillés.
- **Port du masque obligatoire** dès l'entrée de l'établissement.
- **Friction des mains à la solution hydro-alcoolique** à l'entrée et à la sortie de l'établissement puis du service et/ou de la chambre.
- **Port de gants interdit.**
- Respect des **mesures barrières** et de la **distanciation sociale**.
- **Les allées et venues sont limitées pendant la visite.**

Le Directeur